



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 23 novembre 2023

Par suite d'une convocation, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 23 novembre, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 17 novembre 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du conseil du 19/10/2023
- DM participation complémentaire au budget SIVU
- DM compte 66111
- Point marché maîtrise d'œuvre rénovation grand parking
- Révision des tarifs de mise à disposition des salles communes
- Révision des loyers des logements au 1^{er} janvier 2024
- Point sur le PLUi

- Questions diverses

Membres présents :

- M. Jean-Claude Laborie, maire
- Mmes Evelyne Cavalerie, Hélène Mathieu, Carine Pradelle
- MM. Jérôme Besse-Daynac, Samuel Conte, Frédéric Dartois, Eric Fages, Jean-François Hugonenc, Jean-Claude Ibanez, Jean-Christophe Labascoule, André Rodrigues

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

- Mmes Nadine Lafon, Maylis Lavayssière, Yveline Poinot

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné M. André Rodrigues pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

En prélude aux délibérations du Conseil Municipal, l'association DECLAM (Laurine, Jonathan et Dimitri) a souhaité faire un bilan de ses activités réalisées cet été à Faycelles. DECLAM y a assuré une formation de 5 jours à 6 stagiaires adultes avec pour thème : « Encadrement d'un chantier de bénévoles ». L'objet de ce chantier était un mur en pierre sèche situé à la Valade. DECLAM a fait part du bon accueil habituel des faycellois réservé aux stagiaires.

DECLAM souhaiterait prolonger l'aventure en 2024 avec toujours un chantier adultes de 10 jours et un stage de formation « Encadrement d'un chantier de bénévoles ». Ces deux activités pourraient avoir lieu du 20 au 31 août 2024. Si cette proposition était acceptée, la commune fera alors à DECLAM, avant le 31/12/23, des propositions de chantiers à réaliser.

Approbation du PV du 19 octobre 2023

Le CRR est approuvé à l'unanimité.

Proposition n°1 de l'ordre du jour : **DM participation complémentaire au budget SIVU**

Suite à l'augmentation des dépenses (création d'un nouveau poste, coût de la formation des agents, augmentation des horaires du personnel), le budget du SIVU doit être revu à la hausse. Les communes de Béduer et de Faycelles ajouteront chacune 10000 €. En désaccord avec la position de Béduer, M. le Maire a indiqué que cette somme de 10000 € serait sans doute insuffisante pour terminer l'année scolaire et a fait part de son souhait de prévoir 10000 € supplémentaire en 2024.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n°2 de l'ordre du jour : **DM compte 66111**

Le montant affecté au compte 66111 du budget 2023 de la commune n'étant pas suffisante (souscription d'un nouveau prêt en 2023), proposition d'y transférer la somme de 1100 € issue du compte 615231 (entretien voirie).

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n°3 de l'ordre du jour : **Point marché sur la consultation maîtrise d'œuvre du grand parking**

Deux Bureaux d'Etudes ont présenté une offre. Ce sont Laverny Guillaume, Architecte à Toulouse, avec pour co-traitant « HBR » à Fontanes et Guillaume Laizé, Atelier Palimpseste à Bordeaux avec pour co-traitant « Aménagement Quercy Rouergue » à Decazeville.

Leurs propositions seront analysées et comparées. Un choix sera alors fait.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

19h30 : arrivée de Mme Yveline Poinot

Proposition n°4 de l'ordre du jour : Révision des tarifs de mise à disposition des salles communales

Un nouveau contrat de location de la salle des fêtes et la révision des tarifs ont été abordés. Pour les faycellois, la location de la SDF sera de 130 € + 70 € pour la location de la cuisine. La location de la salle sera gratuite pour les associations de Faycelles.

Le Conseil Municipal a approuvé le contrat de location et la révision des tarifs à l'unanimité.

Proposition n° 5 de l'ordre du jour : Révision des loyers des logements au 1^{er} janvier 2024

Une révision des loyers des huit logements en location a été proposée suite à la dernière publication de l'Indice de Référence des Loyers faisant état d'une augmentation de +3.49 % pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal a approuvé cette augmentation des loyers à l'unanimité.

Proposition n° 6 de l'ordre du jour : Point sur le PLUi

Des représentants de la commune ont été reçus par le Grand Figeac (son Président et son vice-Président à l'Urbanisme) le 17/11 pour le PLUi. La discussion a porté, entre autres, sur le nombre de Permis de Construire pouvant être accordé sur Faycelles et sa surface constructible. Pour rappel, la loi Climat et Résilience a fixé l'objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de l'artificialisation de 50 % en 2030, par rapport à la période 2011-2021. Durant cette période, Faycelles ayant accordé 70 PC, nous avons espoir d'obtenir la possibilité de délivrer 35 PC. Or, nous passerions à 22 PC sur 10 ans avec 6 maisons par ha ! Si le ZAN fait débat, c'est notamment pour son caractère rigide qui impose la densification comme unique voie de salut, sans prendre en compte la diversité des territoires. Affaire à suivre.

Questions diverses

Cérémonie de Sainte-Barbe 2023 des Sapeurs-Pompiers de Figeac le 9 décembre. Le CS a reçu une invitation.

Courrier des riverains de la RD21 sur la vitesse excessive des véhicules. Une délégation sera reçue en mairie le 30/11.

Téléthon 2023. Le pain à Bédrier, les tripoux à Faycelles et les Cousettes toujours fidèles au poste.

Réunion le 01/12 avec les Associations de Faycelles pour le calendrier d'occupation de la Salle des Fêtes en 2024.

Vœux du Maire. La date du 12/01 à 18h30 est retenue avec pour invités les Présidents des associations, les membres des commissions municipales et les personnalités marquantes de Faycelles.

Fin de la séance du Conseil Municipal : 21h10